

REVISION DU PLUi DE LA COMMUNAUTE DE COMMUN

I. LA NOTION DE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES 1

I-1 L'OBJET DU PADD.....1

I-2 LE CONTENU DU PADD2

I-3 LA PORTEE DU PADD.....2

II. PRESENTATION DU TERRITOIRE ET RAPPEL DES OBJECTIFS DU SCOT.....4

II-1 LES INFRASTRUCTURES DE DESSERTE.....4

II

I. LA NOTION DE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

I-1 L'OBJET DU PADD

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), institué par la loi SRU de décembre 2000, énonce

Les communes de Camiac et St Denis, Capian et Villenave de Rions, ont intégré la communauté de communes durant l'élaboration du PLUi

II. PRESENTATION DU TERRITOIRE ET RAPPEL DES OBJECTIFS DU SCOT

⇒ *Ajuster dans les documents d’urbanisme l’affectation de l’enveloppe urbaine*

